



Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante



BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 22 du 7 juin 2018

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 8

CIRCULAIRE N° 1010/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR

relative au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de deuxième classe en 2018.

Du 24 mai 2018

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 1010/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR relative au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de deuxième classe en 2018.

Du 24 mai 2018

NOR A R M E 1 8 5 0 8 3 5 C

Références :

Décret n° 2008-942 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 24 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 503.1.1.2) modifié.
Arrêté du 1er septembre 2015 (JO n° 212 du 13 septembre 2015, texte n° 16 ; signalé au BOC 41/2015 ; BOEM 503.1.2.2).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 2656/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 6 décembre 2017 (BOC n° 52 du 21 décembre 2017, texte 17).

Référence de publication : BOC n° 22 du 7 juin 2018, texte 8.

Selon les dispositions de l'article 6. du décret de référence, un recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de 2^e classe parmi les commandants inscrits au tableau d'avancement et les lieutenants-colonels du corps des officiers logisticiens des essences est organisé en 2018.

1. MODALITÉS DE CANDIDATURE.

1.1. Conditions de candidature.

Peuvent être recrutés sur leur demande au grade d'ingénieur en chef de 2^e classe les commandants inscrits au tableau d'avancement et les lieutenants-colonels du corps technique et administratif du service des essences des armées, âgés de quarante-huit ans au plus et titulaires concomitamment :

- d'un des brevets de l'enseignement militaire du deuxième degré ;
- d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme conférant le grade de master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les domaines de spécialité définis dans l'arrêté de référence.

1.2. Composition des dossiers.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un *curriculum vitae* ;
- la fiche de candidature figurant en annexe ;
- un formulaire unique de demande de changement de corps statutaire (FUD CHCO).

Il appartient aux organismes d'administration (OA) de renseigner les champs suivants :

- exercice de promotion ; nombre de candidatures ; corps futur.

1.3. Transmission des dossiers.

Les dossiers devront être adressés pour le 24 août 2018, terme de rigueur à la cellule formation de la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA).

Les candidats seront soumis à un examen d'aptitude devant un jury désigné par la DCSEA, qui permet d'apprécier la personnalité, la motivation, la qualité de jugement et d'expression, et l'aptitude à exercer des fonctions de direction du candidat.

Cet examen se déroulera à la DCSEA, le 13 septembre 2018. L'ordre de passage des candidats sera précisé dans une note de convocation, sous timbre de la DCSEA. Les frais de déplacement sont à la charge des organismes d'affectation.

2. ABROGATION - PUBLICATION.

La circulaire n° 2656/ARM/DCSEA/SD-RH/PM/RFR du 6 décembre 2017 relative au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de deuxième classe en 2018 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Luc VOLPI.

ANNEXE.
FICHE DE CANDIDATURE. RECRUTEMENT AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF DE
DEUXIÈME CLASSE.

FICHE DE CANDIDATURE. RECRUTEMENT AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF DE DEUXIÈME CLASSE.

Nom (1).....**Epouse**.....

Prénoms (2).....

Date de naissance.....

Numéro identifiant défense.....

Entrée en service..... **Origine**.....

Grade.....**Date de nomination**.....

Affectation

ADRESSE PERSONNELLE (3)	ADRESSE PROFESSIONNELLE (3)
.....
.....
.....
.....	Adresse mail
.....
Téléphones : Personnel
Portable	Professionnel (ligne civile ou PNIA)

	Portable.....
	Télécopie (ligne civile)

- (1) Ecrire en lettres capitales d'imprimerie, pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.
- (2) Dans l'ordre de l'état civil.
- (3) Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.